

Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du jeudi 14 novembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurent Depagne, Maire.

Présents :

MM. Laurent DEPAGNE, Ahmed RAHEM, Mme Anne GOZE, M. Patrick HENRARD, Julien DUSART, Mme Corinne ANASSE, M. José MARTINEZ (départ à 19h40), Mmes Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE, MM. Jean-Claude SOYEZ, Gérard RENARD, Mme Arlette DORDAIN, M. Jean-Pierre FLORENT, Mmes Habiba BENNOUI, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Clorinda COSTANTINI, M. David VAN CEULEBROECK, Mme Frédérique FONTAINE, M. Ludwig LOTTEAU, Mme Edith GODIN, MM. Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Mme Elizabeth COESTIER, M. Michael CARLIER.

Avaient donné procuration :

Monsieur André GOSTEAU à monsieur Jean-Claude SOYEZ
Madame Thérèse LICCIARDONE à madame Denise LEVAN
Madame Anne-Marie CORBET à madame Frédérique FONTAINE

A partir du point 8.1 :

Monsieur José MARTINEZ à monsieur Ahmed RAHEM

Excusé : Néant

Absente : Mme Noémie DUJARDIN

Décédé : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2019

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, deux non participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot), une abstention (monsieur Philippe Perek) a désigné madame Denise Levan en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a adopté le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 septembre 2019.

3) Présentation du bilan 2018 du dispositif du Centre Communal d'Action Sociale ELISAA (Engagement Local pour l'Insertion, la Solidarité et l'Accompagnement des Aulnésiens)

Monsieur Julien DUSART vice-président du CCAS a présenté à l'aide d'une diffusion vidéo le bilan 2018 du dispositif du CCAS ELISAA.

A l'issue de cette présentation monsieur Julien DUSART a remercié l'ensemble des administrateurs du CCAS.

Il a précisé que le CCAS assumait avec fierté sa politique d'entraide et de solidarité.

Intervention de monsieur le Maire :

• Politique sociale

Monsieur le Maire a précisé que la ville avait fait le choix du qualitatif dans sa politique sociale, avec notamment le recrutement de deux CESF (Conseillères en Economie Sociale et Familiale).

Du qualitatif encore dans l'accompagnement proposé aux Aulnésiens avec le dispositif Elisaa pour une meilleure éthique et une meilleure déontologie. Il s'agit également d'étudier les dossiers, au cas par cas, et dans le respect de l'anonymat.

La philosophie d'Elisaa consiste aussi en un développement de nouvelles actions partenariales.

Il a ajouté que la Maison de la Solidarité offrait d'excellentes conditions d'accueil et de travail pour mener à bien des actions individuelles et collectives.

Enfin il a également félicité l'ensemble des administrateurs du CCAS, élus du conseil municipal et non-élus.

Madame Edith Godin a souhaité savoir s'il avait été constaté une amélioration de conditions de vie et moins de pauvreté.

Monsieur le Maire a répondu que c'était très difficile voire impossible à diagnostiquer, tout en insistant sur l'action pertinente des dispositifs mis en place par le CCAS, via l'analyse des besoins sociaux (ABS).

Il a salué l'action continue des associations caritatives : les Restos du Coeur, les Secours Populaire et Catholique, mais également ISI.

La ville souffre du recul de certains de ses partenaires, de la suppression de services publics, de la baisse de permanences sociales tandis que le CCAS et l'UTPAS en première ligne, réalisent un travail considérable en matière de politique sociale.

• Vieillesse de la population

Il a attiré l'attention de l'assemblée sur la problématique générée par le vieillissement de la population. Le CCAS a engagé une réflexion sur cette problématique. Il travaille en étroite collaboration avec le SIGH afin de maintenir les seniors chez eux. Les travaux de réhabilitation des logements des seniors : rues St Just, Léon Blum, Pasteur, sont considérables.

Il s'est félicité du vote d'un amendement donnant à toutes les veuves d'anciens combattants de plus de 74 ans une demi-part fiscale supplémentaire.

• Accompagnement social

Le premier magistrat a évoqué la volonté du Gouvernement de créer des Maisons France Services, accueils de proximité pour la population, ce que la ville a réalisé depuis de nombreuses années avec la création de sa Maison de la Solidarité.

Monsieur le Maire a précisé que la ville, chef-lieu de canton, allait candidater officiellement pour accueillir une de ces Maisons, pilotée par l'Etat en lien avec le Département.

A une remarque de monsieur Ludwig Lotteau qui a insisté sur la notion d'accompagnement pratiqué par le CCAS d'Aulnoy et non d'assistantat, il a répondu qu'en effet la volonté est de conseiller les Aulnésiens dans leurs démarches et non les effectuer à leur place, de rendre les usagers acteurs de leur situation.

Enfin il a adressé ses félicitations au personnel du CCAS et a précisé que nos actions de politique sociale étaient jugées très pertinentes par notre principal partenaire en la matière : le Département du Nord.

4) Etablissements publics de coopération intercommunale - Rapports de synthèse de l'année 2018

Conformément à la réglementation, une présentation synthétique des activités 2018 de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale a été faite en séance.

Les rapports intégraux sont à disposition pour consultation au service communication.

<p style="text-align: center;">SIDEGAV (partie GRDF) Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes.</p>

Synthèse présentée par monsieur Ahmed Rahem, 1er adjoint, vice-président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes.

Pour rappel, la distribution du gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV est régie par un contrat de concession signé le 1 décembre 1997 pour une durée de 30 ans. En 2018, le réseau de gaz naturel moyenne pression présent sur le territoire est de 1 842,107 kilomètres, dont 4,317 km d'extension. Le réseau de gaz basse pression est de 15,268 km.

Pour Aulnoy 28,630 km de Moyenne Pression, 0 en Basse Pression.

- En 2018, le nombre de branchements en gaz naturel (ou nombre de point de livraisons) est de 108 546, en augmentation d'environ 0,132%.
- La consommation en gaz naturel sur le territoire du SIDEGAV est de 2 515 000 MWh : en hausse de 0,279 %.
- Une augmentation de 2,01 % du tarif d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD5) depuis le 1 juillet 2018 fixé par décret.
- Les recettes du concessionnaire : 32 221 651 € en 2018, en hausse de 0,279 %.
- Intervention pour impayés (coupures, prise de règlement, rétablissement) 831 en 2018 (- 14,50 % des clients). Les clients démunis et en situation de précarité énergétique sont orientés vers les services sociaux et notamment le FSL. Une campagne CIVIGAZ a missionné 660 jeunes pour visiter 100 000 foyers modestes et les bailleurs sociaux dans le but de sensibiliser les foyers à revenus modestes sur les éco-gestes et la sécurité intérieure des installations.

- La redevance R1 est de 2 281 298 € en 2018 (soit + de 1,46 %). Pas de redevance R2, embellissement et article 8, enfouissement (réseau déjà enfoui).

- Budget primitif 2020 :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 735 000 €.

Dépenses et recettes d'investissement : 1 140 000 €.

Soit un total de 2 875 000 € en dépenses et recettes.

- La valeur nette du patrimoine concédé en fin d'année 2018 : 107,413 M €

- 4000 compteurs Gazpar déjà installés. Début du déploiement sur Aulnoy-Lez-Valenciennes prévu en novembre et décembre 2019 puis courant 2020. Coupure de 20 minutes à prévoir.

- Production d'électricité de la salle F. Joly depuis mi 2012 : 163 631 KWh.

- Gaz de Hollande (bas pouvoir calorifique)

---> Gisement épuisé en 2025/2026

Remplacé par du gaz de Norvège (haut pouvoir calorifique). Cependant certains matériels (convecteurs gaz, vieilles chaudières) auront un problème de compatibilité. GRDF pourrait prendre en charge le remplacement de certaines pièces.

- Un décret est en préparation pour interdire les chaudières à fioul dans les villes. Là encore, GRDF pourrait assurer une prise en charge pour du remplacement de matériel.

SEV Syndicat des Eaux du Valenciennois

Synthèse présentée par monsieur Laurent Depagne, maire et vice-président du Syndicat des Eaux du Valenciennois.

Le SEV regroupe 25 communes réparties sur deux périmètres ex SIRVAEP et ex SIDERC

Les chiffres de l'année 2018

- ❖ 83 955 abonnés (+ 1 599 par rapport à 2017)
- ❖ restent 437 branchements plomb au 31 décembre 2018
- ❖ hausse globale des volumes d'eau produits :
153 035 m³ soit + 1,3 %
- ❖ nombre de m³ consommés : 8126 330
(- 254 m³ par rapport à 2017)
- ❖ consommation moyenne/abonné/an : 89,25 m³
(en baisse par rapport à 2017)

Le rendement

Il se définit par le rapport entre le volume facturé et le volume produit.
Il est de 75 % pour 2018

L'indice de perte est assez satisfaisant.

Prix de l'eau

Au 1^{er} janvier 2018 : 2,52 € le m³

Au 1^{er} janvier 2019 : 2,51 € le m³.

---> baisse des redevances Agence de l'Eau

Consommation moyenne d'un foyer par an : 73 m³.

FSL

Il est géré par l'Etat et le Département et réduit depuis quelques années. Le FSL est destiné à aider les familles en difficulté. Afin de pouvoir identifier ces foyers fragiles, l'Eau du Valenciennois travaille en partenariat avec les CCAS et structures sociales du territoire.

Echéanciers, accompagnement vers un comportement plus économe, gel et/ou abandons de créances sont mises en place.

Moins de calcaire

Il me faut quand même dire un mot sur l'année 2019 car le week-end des 21 et 22 septembre a vu l'arrivée de l'eau douce dans 9 communes du Valenciennois dont Aulnoy.

Notre eau du robinet est désormais alimentée par l'usine d'adoucissement de Thiant et d'ici quelque temps de 47° nous arriverons à 17°.

L'ambition du syndicat

Objectif 2020 : l'économie de 720 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de 290 piscines olympiques grâce aux dernières technologies qui vont permettre d'ausculter le réseau afin de détecter des fuites au plus vite et de déceler le moment opportun de changer des canalisations.

SIMOUV

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

Synthèse présentée par madame Anne Gozé, adjointe, déléguée communautaire au sein du SIMOUV.

Il est composé depuis le 1^{er} Janvier 2014 de :

- la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole
- la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Le périmètre des transports urbains d'une superficie de 630 km² comprend 82 communes.

Une nouvelle billettique

Pass pass, nouvelle billettique sans contact était lancée le 9 juillet 2018, 20 ans après la mise en place de la transcarte.

Coût : 5 millions d'euros.

Finis les billets jetables et elle permet également de coupler l'abonnement bus Transvilles et l'abonnement SNCF.

Les aménagements de l'année

Juillet 2018 : Lancement de la BRT (Bus Relais Tram) sur la ligne de tram T2 en raison de travaux de voirie à Bruay-sur-Escaut

Septembre 2018 : Lancement de la ligne U Une ligne express bus entre Denain et l'Université.

Novembre 2018 : Lancement de la T2 Bus

Afin de garantir une fréquence de 12 mn sur la ligne T2, à partir du 5 novembre 2018, un renfort a été mis en place avec des bus.

Décembre 2018 : Création de la ligne de soirée Luciole

Cette nouvelle offre de mobilité conçue pour desservir en soirée l'Université et le centre ville de Valenciennes s'adresse essentiellement aux étudiants du ressort territorial.

Elle fonctionne 7j/7 de 21h30 à 1h du matin.

Pass&Go

Billettique qui offre la gratuité des transports (bus, tram et TER) à tous les jeunes de moins de 18 ans des 2 agglomérations.

En 2018, 57 % des jeunes de 11 à 17 ans ont fait leur demande du pass&go

Straddet

---> Continuation du SCOT qui était géré par le SIPES.

Monsieur Philippe Perek a souhaité savoir si la ville exerçait une pression pour favoriser la desserte de l'hôpital de Valenciennes. Des lignes de navettes ont été supprimées. Des plaintes sur les difficultés et le coût du stationnement sont régulièrement émises par les Aulnésiens.

Monsieur le Maire a renchéri qu'en effet l'accessibilité au centre hospitalier restait problématique et qu'il était intolérable de payer pour aller rendre visite à un proche souffrant. Il regrette un manque de volonté en la matière des pouvoirs publics.

SIAV
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes

Synthèse présentée par messieurs Jean-Pierre Florent et Gérard Renard, conseillers, délégués au sein du SIAV.

Caractéristiques

- 12 communes : Aulnoy, Bavay, Condé, Famars, Fresnes, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux, Saint-Saulve, Valenciennes, Vieux-Condé.
- 124 859 habitants.
- 49 390 usagers du service.
- Taux de desserte de 99,39%.
- 5 015 785 m³ facturés (+2,27% par rapport à 2017) pour une consommation annuelle par foyer de 91 m³.
- Exploitation du service :
 - 9 communes historiques : contrat d'affermage avec GESAV (société dédiée de la SAUR) – coût 2018 du contrat : 3 967 000 €
 - 3 communes du pays de Condé : contrat d'affermage avec SUEZ – coût 2018 du contrat : 2 276 000 €

Tarification du service de l'assainissement au 1er janvier 2019

- 9 communes historiques : 3,2189 € HT/m³ (hausse de 4,74% par rapport à 2018 liée à la revalorisation de la redevance du délégataire auquel ont été confiées des missions complémentaires).
- 3 communes du pays de Condé : 3,3195 € HT/m³ (hausse de 3,2% par rapport à 2018 liée à la revalorisation de la redevance syndicale).

Les deux augmentations sont totalement ou partiellement compensées par les baisses des redevances de l'Agence de l'Eau

Prix global de l'eau et de l'assainissement

- 9 communes historiques : 5,94 € TTC/m³
- 3 communes du pays de Condé : 6,06 € HT/m³

Ces tarifs correspondent à la moyenne haute de ceux appliqués à l'échelle nationale.

La part assainissement représente 51% du prix payé par les usagers sur les factures d'eau.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- 303 usagers du SPANC
- Taux de conformité des dispositifs d'ANC contrôlés : 59,8%

Faits marquants de l'année 2018

- Le retour à la conformité des ouvrages épuratoires.
- L'intégration au 1^{er} janvier des communes de CONDE-SUR-L'ESCAUT, FRESNES-SUR-ESCAUT et VIEUX-CONDE.
- Le rapport de suite présentant à la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France les actions correctrices engagées depuis la présentation du Rapport d'Observations Définitives.
- La renégociation et l'optimisation des conditions financières d'exploitation du service par SUEZ sur le territoire de l'ex-SIARC (avenant n°11 au contrat de DSP).
- Les avenants n°1 et 2 au contrat de DSP avec GESAV pour intégration de missions complémentaires (nouveaux postes de relèvement et renforcement du programme d'analyse).
- La décision de revaloriser la redevance assainissement syndicale à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à la baisse des redevances de l'AEAP.
- La Finalisation du plan d'actions pour répondre aux obligations de l'Arrêté du 21 juillet 2015.

- Le lancement des études réglementaires de recherche des substances dangereuses dans l'eau sur les STEP de Valenciennes et Fresnes-sur-Escaut (STEP > 10 000 eq hab).
- La mise en place de nouveaux dispositifs de traitement des eaux pluviales avec un meilleur captage des matières en suspension.
- La mise en pseudo-séparatif dans le cadre du déraccordement des eaux claires parasites.
- La fin des travaux Chabaud Latour à Condé-sur-l'Escaut.
- La topographie, l'instrumentation et la modélisation des réseaux :
 - Equipement du territoire pour une vision plus fine de la circulation des flux dans les réseaux
 - Optimisation technique et financière des investissements

Indicateurs techniques et de performance

Ces indicateurs, disponibles dans le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif), permettent d'obtenir l'ensemble des informations concernant le patrimoine du SIAV, à savoir :

- Linéaire de réseau.
- Type de réseaux.
- Linéaire de réseau inspecté.
- Activité de maintenance et d'entretien des ouvrages.
- Taux de renouvellement des réseaux.
- La programmation des travaux.
- Le financement des investissements.
- Les actions de mise en conformité des usagers.

Ils permettent également de rendre compte de l'organisation et l'activité des services (évolution des effectifs, masse salariale, taux d'activité...) et de la santé financière du syndicat (délai de paiement, ratios financiers, gestion de la dette et de la trésorerie et marchés publics).

5) Convention avec C2Ri pour le recyclage papier - Année 2020

La convention avec l'association Le Maillon C2Ri basée à Anzin arrive à terme au 31 décembre 2019.

Cette convention a pour objet la collecte, le tri et l'envoi en filière de recyclage du papier généré par les services administratifs de la commune.

Il est rappelé que cette association possède une vocation sociale qui a pour objectifs :

- la création d'emplois à durée indéterminée,
- une nouvelle vision de la problématique déchets en identifiant le réemploi comme filière à part entière
- le respect d'une logique de développement local et durable
- l'aide aux personnes en difficulté (demandeurs d'emploi, personnes handicapées).

Le coût s'élèvera à **81 €** par enlèvement pour 2020 contre 78 € en 2019.

Pour information, il est précisé qu'une seule collecte a été effectuée au cours de l'année 2019.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention renouvelée avec l'association « le Maillon C2Ri » au coût susvisé.

Les crédits seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2020 – Article 6042 :
Prestations de service – Fonction 0 : services généraux des Administrations

6) Reconstruction des écoles Emile Zola - Création d'un comité de pilotage

Au titre du projet de reconstruction des écoles Emile Zola, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- **de créer un comité de pilotage** chargé de travailler sur le projet
- **de désigner les membres du conseil municipal** suivants pour le constituer :
 - Monsieur le Maire
 - Ahmed Rahem
 - Anne Gozé
 - Julien Dusart
 - José Martinez
 - Agnès Lacoste
 - David Van Ceulebroeck
 - Habiba Bennoui
 - Jean-Claude Soyez
 - André Gosteau
 - Gérard Renard
 - Jean-Pierre Florent
 - Mickaël Carlier
 - Edith Godin
 - Philippe Perek

Monsieur le Maire a rappelé sa volonté que ce soit ce conseil municipal qui ait permis la réalisation de la réhabilitation - reconstruction du Groupe Scolaire Jules Ferry et lancé le projet de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire Emile Zola.

Une première réunion informelle s'est tenue en présence de monsieur Benoit Wozniak, inspecteur de circonscription et des équipes éducatives, des DDEN, des délégués écoles et des associations et comités de parents d'élèves.

Plusieurs axes sont d'ores et déjà retenus comme prioritaires :

- la volonté d'investir pour réaliser une importante maîtrise énergétique,
- des technologies innovantes selon les préceptes du développement durable,
- la revalorisation de ce secteur situé en entrée de ville.

Monsieur Philippe Perek est intervenu pour faire part d'une rumeur qui circule sur une éventuelle destruction de la tour Zola.

Réponse de monsieur le Maire : " *il s'agit bien évidemment de la destruction dans quelques années de l'école Emile Zola dans l'objectif de la reconstruire et non de la tour Zola.*

Tous les six ans de façon récurrente, peu avant les élections municipales, des rumeurs infondées circulent ainsi suscitant craintes et questionnement ".

7) Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 - Renouvellement

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Depuis un travail de bilan des actions menées et des projets à mettre en œuvre est engagé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour poursuivre les actions engagées en faveur de la petite Enfance et de la Jeunesse, un nouveau Contrat Enfance doit être signé.

Il s'agit d'un nouveau contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville.

Sur le plan communal, son objectif est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des jeunes de 0 à 17 ans révolus.

Modalités :

- Contrat d'une durée de **4 ans non renouvelable**, en effet la Caisse d'Allocations Familiales a annoncé que ce sera le dernier Contrat Enfance Jeunesse signé, avec effet au **1^{er} janvier 2019**.
 - Tout nouveau développement s'inscrit dorénavant dans le cadre d'enveloppes gérées par la Caisse d'Allocations Familiales. Le Conseil d'Administration décidera de l'affectation de ces fonds au regard de critères de priorités. Ces critères sont l'offre et la demande, la richesse du territoire, la typologie des familles,
 - **Un diagnostic et un bilan approfondi** ont été réalisés sur l'offre de service existante (prix de revient, taux d'occupation...), l'écart entre l'offre et la demande, la situation au regard des critères de sélectivité, le service rendu...
 - **Les actions éligibles au financement CEJ sont exclusivement :**
 - Le développement d'actions concourant à la fonction d'accueil :
 - Pour le champ de l'enfance : structures d'accueil petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, relais d'assistantes maternelles, ludothèque,
 - Pour le champ de la jeunesse : centre de loisirs, accueil périscolaire, accueil jeunes déclarés DDCS, séjours de vacances, camp pour adolescents.
 - Le développement d'actions concourant à la fonction de pilotage :
 - Poste de coordinateur, formation BAFA et BAFD, diagnostic initial,
- ▶ La priorité est donnée au développement de l'accueil. Le montant de la prestation de service versée au titre des actions de pilotage ne doit pas excéder 15% du montant total de la prestation.
- ▶ Le taux de cofinancement est fixé à 55% de reste à charge des actions développées dans la limite de prix plafond défini par action (voir tableau joint).
- ▶ Le taux d'occupation minimum fixé par la CNAF est de 70% pour les établissements d'accueil du jeune enfant et 60% pour les centres de loisirs.
- ▶ Si ce taux n'est pas atteint la prestation de service sera réduite.
- ▶ Des indicateurs de suivi et des critères d'évaluation seront définis.

En conséquence, après l'avis favorable du comité de pilotage (CAF et partenaires) en date du 3 octobre 2019 et de la commission enfance-jeunesse en date du 5 novembre 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- **d'adopter le Contrat Enfance – Jeunesse 2019-2022** prévu au schéma de développement dont les actions ont été présentées à la commission enfance – jeunesse lors de sa réunion du 5 novembre 2019.

Volet enfance :

- Maintien des actions issues des précédents contrats :
 - Relais d'assistantes maternelles (1/2 temps)
 - Coordination Petite Enfance (1/2 temps)
- Développement d'actions nouvelles
 - Implantation sur la commune d'une structure multi accueil gérée par un gestionnaire privé.

Volet jeunesse :

- Maintien des actions issues des précédents contrats :
 - Accueil de loisirs sans hébergement EXTRASCOLAIRE : Quartier libre petite vacances, Quartier libre vacances d'été, centre de loisirs du mois de juillet (extension aux 3 ans) et le LALP Maison de la Jeunesse
 - Accueil de loisirs sans hébergement PERISCOLAIRE : quartier libre du mercredi, accueil périscolaire Zola et accueil périscolaire Jules Ferry
 - Séjours de vacances jeunes (13-17ans)
 - Formation BAFA et BAFD
 - Poste de coordination jeunesse

- **d'adopter le budget prévisionnel** de ces actions, précision étant faite qu'il s'agit à ce stade de documents indicatifs et que la part de financement de la Caisse d'Allocations Familiales sera validée suivant la réalisation effective des actions (cf. tableaux ci joints).

- **d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat** à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est précisé que le bilan 2015-2018 du contrat enfance jeunesse ainsi que les projets détaillés 2019-2022 sont consultables aux services Enfance et Jeunesse respectivement à la Maison de la Solidarité et à la Maison de la Jeunesse aux heures d'ouvertures des bureaux.

Madame Rachida Bennar, adjointe à l'enfance et à la jeunesse et rapporteuse de ce point a adressé ses félicitations à monsieur Rémi Bertin, responsable du service jeunesse et à monsieur Kamel Boutouil, directeur général des services, pour le travail considérable fourni dans le cadre du CEJ.

Elle a mis en exergue l'engagement de la ville envers l'enfance et la jeunesse. En effet sur les quatre ans de ce CEJ la participation financière de la CAF s'élève à un peu plus de 207 000 € tandis que celle de la ville se chiffre à plus d'1.100 000 €.

Monsieur le Maire a rétorqué que la volonté municipale était d'offrir à la jeunesse des animations participatives et non pas occupationnelles.

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles Volet Enfance du Contrat Enfance Jeunesse en cours de validation par la CAF

Année 2019					
Actions	Dépenses prévisionnelles	Prestation de Service Ordinaire	Prestation de Service CEJ	Reste à charge de la commune	
Coordination Petite Enfance	7711.05€		808.64€	6902.41€	
RAM	10101.01€	4208.65€		5892.36€	
Total	17812.06€	4208.65€	808.64€	12794.77€	
Année 2020					
Actions	Dépenses prévisionnelles	Prestation de Service Ordinaire	Prestation de Service CEJ	Reste à charge de la commune	
Coordination Petite Enfance	31769.52€		3331.61€	28437.91€	
RAM	41616.16€	17339.64€		24276.53€	
Total	73385.68€	17339.64€	3331.61€	52714.44€	
Année 2021					
Actions	Dépenses prévisionnelles	Prestation de Service Ordinaire	Prestation de Service CEJ	Reste à charge de la commune	
Coordination Petite Enfance	32722.60€		3431.56€	29291.05€	
RAM	42864.66€	17859.83€		25004.83€	
Total	75587.26€	17859.83€	3431.56€	54295.88€	
Année 2022					
Actions	Dépenses prévisionnelles	Prestation de Service Ordinaire	Prestation de Service CEJ	Reste à charge de la commune	
Coordination Petite Enfance	33704.28€		3534.50€	30169.78€	
RAM	44150.59€	18395.62€		25754.97€	
Total	77854.87€	18395.62€	3534.50€	55924.75€	

Tableau prévisionnel des actions jeunesse dans le cadre du CEJ sous réserve de la validation de la CAF

TYPE ACTION	NOM EQUIPEMENT	ANNEE	BUDGET	PSEJ	PARTICIPATION FAMILIALE	AUTRES FINANCEURS	PSU/PSO	RESTE A CHARGE VILLE	RESTE A CHARGE %
Action antérieure	Accueils de loisirs Extrascolaire	2019	237472.93€	2645.16€	34594.00€		19563.15€	180670.61€	76.08%
		2020	244597.12€	2724.52€	35631.82€		19563.15€	186677.62€	76.32%
		2021	251935.02€	2806.25€	36700.78€		19563.15€	192864.84€	76.55%
		2022	259493.08€	2890.44€	37801.80€		19563.15€	199237.68€	76.78%
Action antérieure	Accueils de loisirs Périscolaire	2019	31525.99€	922.59€	12654.39€		6468.93€	17907.26€	56.80%
		2020	32471.77€	950.27€	13034.03€		6503.95€	18603.52€	57.29%
		2021	33445.93€	978.78€	13425.05€		6503.95€	19356.75€	57.87%
		2022	34449.30€	1008.14€	13827.80€		6503.95€	20132.57€	58.44%
Action antérieure	Séjour de vacances	2019	11046.75€	2052.48€	4483.10€			4511.17€	40.84%
		2020	11378.15€	2052.48€	4617.59€			4708.08€	41.38%
		2021	11719.50€	2052.48€	4756.12€			4910.90	41.90%
		2022	12071.08€	2052.48€	4898.80€			5119.80€	42.41%
Action antérieure	Formation BAFA et BAFD	2019	2356.13€	253.52€				2102.60€	89.24%
		2020	2426.81€	261.13€				2165.68€	89.24%
		2021	2499.61€	268.96€				2230.65€	89.24%
		2022	2574.60€	277.33€				2297.57€	89.24%
Action antérieure	Coordination jeunesse	2019	21003.70€	2352.99€				18650.71€	88.80%
		2020	21633.81€	2423.58€				19210.23€	88.80%
		2021	22282.82€	2496.28€				19786.54€	88.80%
		2022	22951.31€	2571.17€				20380.13€	88.80%

8.1.) Dérogation à la règle du repos dominical - Avis du conseil municipal pour 2019 - Modification

(Départ de monsieur José Martinez - 19h40 - Procuration à monsieur Ahmed Rahem).

Par délibération du 21 novembre 2018, le conseil municipal a émis un avis favorable à la liste des 9 dérogations aux ouvertures dominicales sollicitées pour l'année 2019 par les enseignes Carrefour, Décathlon et Picard.

Suite à leur ouverture courant octobre, les enseignes Maxizoo et Intersport nous ont sollicités pour ouvrir lors des dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019. Ces dates faisant partie de celles retenues au titre des dérogations 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention (monsieur Philippe Perek) a décidé d'ajouter à sa délibération du 21 novembre 2018 les deux enseignes **Maxizoo et Intersport** ainsi que la phrase suivante :

Cette dérogation pourra s'appliquer à toute autre enseigne de détail qui en fera la demande au cours de cette fin d'année 2019.

Rappel des dérogations :

Liste des dérogations à la règle du repos dominical - Année 2019
13 Janvier
30 juin
29 septembre
6 octobre
1er décembre
8 décembre
15 décembre
22 décembre
29 décembre

8.2.) Dérogation à la règle du repos dominical - Avis du conseil municipal pour 2020

Par délibération du 15 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail issu de la Loi 2015-990 du 6 août 2015, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre annuel de dérogations à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail.

Pour l'année 2020, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre (monsieur Philippe Perek) a décidé d'arrêter la liste de ces 9 dimanches aux dates ci-dessous formulées par les enseignes Carrefour, les magasins de la galerie de l'hypermarché, Norauto, Maxi Zoo, Décathlon, Picard et Intersport. Cette dérogation pourra s'appliquer à toute autre enseigne de détail qui en fera la demande au cours de l'année.

Cette liste excédant 5 dimanches sera transmise pour avis à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Rappel de l'article L 3132-26 du Code du Travail :

" Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable."

Liste des dérogations à la règle du repos dominical - Année 2020
12 Janvier
28 juin
27 septembre
4 octobre
29 novembre
6 décembre
13 décembre
20 décembre
27 décembre

A l'issue de ce point, monsieur le Maire a vivement regretté la réflexion actuelle du gouvernement sur le travail de nuit qu'il veut repousser de 21h à minuit pour les enseignes alimentaires, prenant comme excuse le contexte social actuel. Il a ajouté que cette décision entraînerait forcément une dégradation des conditions de travail et que des études avaient prouvé que des conditions de travail défavorables pouvaient occasionner des maladies graves comme certains cancers.

9) Personnel Communal - Toilettage du tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de procéder à un toilettage du tableau des effectifs du personnel communal afin de supprimer les postes ci-dessous non pourvus.

Le comité technique, lors de sa réunion du 16 octobre 2019 a émis un avis favorable à ces suppressions.

Filière	Grade	Suppression au 1^{er} décembre 2019
Emploi fonctionnel	DGS de Commune de 10 000 à 20 000 habitants	1 TC
Technique	Adjoint technique	1 TNC 23h/35
Technique	Adjoint technique	1 TNC 19h30/35
Technique	Adjoint technique	1 TNC 17h45/35
Animation	Adjoint d'animation	1 TNC 20h/35

10.1) Médiathèque François Rabelais - Modification du règlement

Dès le 2 décembre 2019, le nouveau portail de la médiathèque entrera en fonction.

Il permettra de nombreuses fonctionnalités aux abonnés :

- la consultation du catalogue de la médiathèque qui présentera toutes informations utiles sur les ouvrages
- la consultation de la disponibilité des livres, leur réservation
- la gestion de son compte (prolongation de livres, dates de retour...)
- la découverte de l'agenda de la médiathèque.

Seul le paiement en ligne de la cotisation à ce jour n'est pas prévu.

Ce nouveau portail sera accessible sur tous les supports : ordinateur, tablette, smartphone.

Il s'inscrit totalement dans une dynamique numérique de service public.

Cependant, les usagers auront toute liberté d'utiliser ou pas ce service.

La mise en place de ce portail induit une modification dans le règlement de fonctionnement de la médiathèque et un ajout dans le guide du lecteur.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par la commission de la culture au cours de sa réunion du 7 novembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a émis un avis favorable aux modifications ainsi qu'à l'ajout apparaissant en grisé ci-dessous.

Article 5 : ... Le numéro de lecteur inscrit sur la carte sert d'identifiant pour se connecter à son espace personnel sur le portail informatique de la médiathèque.

Article 8 : L'utilisateur peut emprunter jusqu'à 4 livres, 2 revues, 4 CD et 2 DVD pour une durée de 3 semaines.

La durée d'emprunt peut être allongée durant l'été.

Le prêt peut être prolongé une fois à la demande de l'utilisateur sur son compte depuis le portail de la médiathèque ou à l'accueil de la médiathèque.

Ajout dans le guide du lecteur :

Les services de la médiathèque sont aussi accessibles en ligne depuis chez vous.

Rendez-vous sur mediatheque.aulnoylezvalenciennes.fr

Puis connectez-vous à votre compte avec votre identifiant (= n° de carte) et votre mot de passe personnel.

Depuis ce site internet, vous pouvez :

- Consulter la liste des documents de la médiathèque
- Découvrir les nouveautés
- Voir l'agenda des animations
- Suivre vos prêts (et ceux de votre famille)
- Prolonger vos prêts en cours
- Faire des réservations
- Envoyer des suggestions d'acquisition
- Partager vos coups de coeur
- ...

10.2.) Médiathèque François Rabelais - Modification des horaires

Le samedi, la médiathèque François Rabelais est ouverte de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Seulement, désormais la fréquentation est plus importante le matin que l'après-midi.

La commission de la culture lors de sa réunion du 7 novembre 2019 a proposé de modifier lesdits horaires afin de les adapter davantage aux attentes des usagers.

Ils seraient les suivants :

- **9h - 12h**

- **13h30 - 16h30**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter cette proposition.

11) Course de la Rhônelle 2020 - Renouvellement de la convention

La prochaine course de la Rhônelle aura lieu **le dimanche 19 avril 2020**.

A l'instar des années précédentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Vallée d'Auno en Fête » visant à confier à celle-ci une partie de la préparation technique et administrative de la course,

- de dénommer au sein du comité de pilotage chargé de la préparation de l'organisation de cette course les membres suivants de la Commission de la Politique Sportive :

Monsieur José Martinez
Monsieur Patrick Henrard
Monsieur Jean-Claude Soyey
Monsieur Gérard Renard
Madame Frédérique Fontaine
Monsieur Emmanuel Petelot
Madame Elizabeth Coestier
Monsieur André Gosteau
Monsieur Jean-Pierre Florent

12.1.) Convention d'occupation de locaux municipaux avec le CAPEP pour un bureau à la Maison de la Solidarité

Sur avis favorable en date du 4 novembre 2019 de la commission de la cohésion sociale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de renouveler la convention d'occupation d'un bureau de la Maison de la Solidarité à titre gracieux avec le CAPEP (Comité d'Action Pour l'Education Permanente) d'Anzin.

Cette mise à disposition permet la tenue de permanences assurées par un psychologue et relatives à l'accompagnement individualisé de bénéficiaires du RSA dans différents thèmes de la vie quotidienne.

Ces permanences portent sur un accompagnement psychologique avec trois dimensions :

- lever les freins psychiques pour faciliter une insertion sociale ou professionnelle,
- accompagner dans une période difficile (sevrage alcool,...),
- accompagner en cas de deuil.

Elles se font sur rendez-vous préalable.

12.2.) Convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association 3^{ème} mi-temps pour la salle de réunion de la Maison de la Solidarité

L'association 3^{ème} mi-temps récréative organise chaque mercredi (sauf pendant les vacances de Noël et de la mi-juillet à la fin août) des après-midis de jeux en direction des personnes de 60 ans et plus.

Ces séances se déroulent dans la salle de réunion de la Maison de la Solidarité. Une convention signée l'année dernière encadre cette mise à disposition gracieuse.

La commission de la Cohésion Sociale au cours de sa réunion du 4 novembre 2019 a émis un avis favorable au renouvellement de cette convention.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention renouvelée valable pour toute l'année 2020.

12.3.) Convention d'occupation de locaux municipaux avec le Secours Populaire pour l'utilisation d'une salle à la Maison des Associations

Suivant l'avis favorable en date du 4 novembre 2019 de la commission de la cohésion sociale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la responsable du Secours Populaire Aulnésien une nouvelle convention d'occupation à titre gracieux de la salle n°3 (rez-de-chaussée) de la Maison des Associations, avec un accès à la salle n° 1 (rez-de-chaussée), la précédente arrivant à terme au 31 décembre 2019.

Les créneaux d'occupation sont les suivants :

- le mercredi une fois par mois de 8 h à 12 h suivant un calendrier prédéfini en vue de la remise des titres d'achat aux bénéficiaires de l'association,
- tous les vendredis de 9 h à 12 h durant le mois de janvier 2020 (sauf le dernier) afin de recueillir les inscriptions desdits bénéficiaires.
- tous les jeudis (sauf le 2^{ème} du mois) de 9h à 12h à partir du **6 février 2020** pour les mêmes raisons.

Cette occupation est valable pour toute l'année 2020 sauf durant les mois de juillet et août.

12.4.1.) Convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Émile Zola pour un local au sein de l'école

L'association de parents d'élèves de l'école élémentaire Emile Zola utilise régulièrement un local de l'école dans le cadre du fonctionnement de son association.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer avec la Présidente une nouvelle convention **jusqu'au 3 juillet 2020** fixant les modalités de cette mise à disposition.

12.4.2.) Convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Emile Zola pour l'organisation de deux marchés de Noël

Madame **Emilie CHARLEZ**, présidente de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Emile Zola sollicite la Ville pour une mise à disposition à titre gracieux du préau de l'école élémentaire Emile Zola afin de permettre la tenue **de deux marchés de Noël** organisés par son association **les 17 et 19 décembre 2019**.

Madame la Directrice de l'école élémentaire Emile Zola a donné son accord à cette mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à cette mise à disposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec madame Emilie Charlez et madame Virginie Rizzo, directrice de l'école élémentaire Emile Zola, une convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

12.5) Convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jules Ferry pour l'organisation d'un marché de Noël

Madame Aurélie QUENIAU, présidente de l'association de parents d'élèves du groupe scolaire Jules Ferry sollicite la Ville pour une mise à disposition à titre gracieux de la salle de motricité du groupe scolaire Jules Ferry afin de permettre la tenue de leur **marché de Noël**.

Il aura lieu le **vendredi 20 décembre 2019** avec une préparation de l'installation le 19.

Madame la Directrice du groupe scolaire a donné son accord à cette mise à disposition.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à cette mise à disposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec madame Aurélie Queniau et madame Nathalie BLAS, directrice du groupe scolaire, une convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

12.6.) Médiathèque François Rabelais - Convention d'occupation de locaux municipaux avec l'association Art'Ifice pour les salles à la médiathèque François Rabelais

L'association Art'Ifice organise régulièrement des événements culturels (café et apéro littéraires, atelier lecture,...).

En réponse à ses besoins en locaux, et considérant la volonté municipale d'encourager et de promouvoir la culture sous toutes ses formes, le conseil municipal a décidé depuis 2017 la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente Gérard Malaquin et des salles d'atelier et d'heure du conte de la médiathèque à l'association.

Il serait souhaitable de poursuivre cette mise à disposition pour les rendez-vous de 2020 de l'association.

Un planning d'occupation a été élaboré en collaboration avec le directeur de la médiathèque.

Il s'étend du 18 janvier au 21 novembre 2020 selon ledit planning :

JANVIER	
Samedi 18	Café littéraire
MARS	
Samedi 21	Café littéraire
MAI	
Samedi 16	Café littéraire
SEPTEMBRE	
Samedi 19	Café littéraire
NOVEMBRE	
Samedi 21	Café littéraire

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le maire à signer avec madame la Présidente de l'association une nouvelle convention valable pour 2020 fixant les modalités de cette mise à disposition.

13.) Cyberbase - Fermeture du bâtiment pour les vacances de fin d'année

Dans le cadre du droit à congés de l'animateur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fermer la cyberbase du 21 décembre 2019 au 4 janvier 2020.

14.) Information au conseil municipal

Après un mois et demi de fonctionnement, madame Anne Gozé, adjointe à l'éducation a souhaité présenter au conseil municipal un bilan du "Portail Famille".

Elle a d'abord :

- salué l'excellent travail des services municipaux : la rédaction du marché public (rédigé sans l'appui d'une AMO comme dans d'autres communes), le portage final du dispositif par monsieur Nicolas Baurance, la communication autour de ce dispositif par le service communication
- l'adhésion du personnel administratif comme technique dans les écoles,

Le logiciel fonctionne très bien ainsi que les tablettes dans les écoles.

La société Technocarte nous accompagne de manière optimale, notamment par la formation.

- Quelques difficultés sont survenues avec quelques familles :

- > notamment les professions libérales, qui préféreraient l'ancien système (au jour le jour),
- > des familles qui ont des difficultés avec Internet ou avec la maîtrise de l'outil.

Ces difficultés sont en voie de résorption.

- Le portail famille peut être utilisé sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone).

- Activation des kiosques

Au jour de la réunion :

- 286 familles ont une inscription valide dans un des services (restauration, accueil périscolaire ou Quartier Libre),
- 240 familles ont activé leur kiosque, soit 84 % de kiosques actifs.

Les familles qui n'ont pas encore activé leur kiosque le font principalement car :

- leurs enfants ne fréquentent pas actuellement les activités concernées,
- leurs enfants ne fréquentent que le Quartier Libre et n'ont donc pas d'action à faire sur le kiosque mis à part payer en début de mois de décembre.

90% réservent des repas via le portail famille.

10 % viennent en mairie pour qu'on les aide.

La secrétaire,

